



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1999/1089
22 octobre 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 22 OCTOBRE 1999, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DE YOUGOSLAVIE AUPRÈS
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, de protester contre l'ouverture de la ligne aérienne Pristina-Tirana par "Albanian Airlines" sans l'assentiment des autorités compétentes de la République fédérale de Yougoslavie, qui n'ont pas été consultées. Une cérémonie a eu lieu à l'aéroport de Pristina à cette occasion; y assistaient, outre la direction de l'aéroport, les soi-disant responsables des institutions illégales de la République fantôme du Kosovo.

Il s'agit là d'un acte sans précédent, accompli en l'absence de relations diplomatiques entre la République fédérale de Yougoslavie et la République d'Albanie, relations qui ont été rompues précisément en raison de l'hostilité manifestée par l'Albanie à l'égard de la République fédérale de Yougoslavie, de ses revendications territoriales patentes sur le Kosovo-Metohija, province autonome de la République yougoslave de Serbie, et de l'assistance qu'elle apporte à l'Armée de libération du Kosovo, entité séparatiste et terroriste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Vladislav JOVANOVIĆ
